

Département de médecine familiale

Université d'Ottawa

Nom de la politique:	Résident Fonds d'éducation de premier cycle
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision:	

Objectif:

Définir l'accès à un fonds d'éducation pour les résidents qui contribuent à l'enseignement de la formation médicale sous-graduée.

Politique:

Une allocation est fournie en reconnaissance du temps et des efforts investis par le résident dans la mission éducative de la Faculté de médecine.

Ces fonds peuvent être utilisés pour:

1. Manuels médicaux et abonnements à des revues médicales
2. Logiciels médicaux
3. Cours, conférences et ateliers médicaux
4. Ordinateur, PDA ou autre équipement électronique
5. Frais de transport pour se rendre à des cours, des ateliers ou des conférences et en revenir
6. Frais d'hébergement encourus lors de la participation à des cours, des ateliers ou des conférences.
7. Les coûts associés aux frais d'examen et aux dépenses liées aux cours facultatifs.
8. Les fonds peuvent être obtenus en soumettant les reçus originaux au coordinateur PGY1 ou PGY2 du département de médecine familiale.

Les fonds doivent être réclamés avant l'obtention du diplôme.

Applicabilité:

Cette politique s'applique à tous les résidents qui enseignent à la faculté de médecine (PGY1, PGY2 et PGY3).